



Questions de la session d'hiver 2021

Direction Nombre	Député/Députée	Titre	Page
Grand Conseil (Bureau du Grand Conseil)			
22	Stampfli (Berne, PS)	Bases légales pour l'introduction au Grand Conseil de l'obligation d'être testé, guéri ou vacciné	4
23	Stampfli (Berne, PS)	Accès à l'Hôtel du gouvernement	5
Direction des finances (FIN)			
7	von Arx (Schliern bei Köniz, pvl)	Déduction fiscale des investissements dans les infrastructures pour la recharge bidirectionnelle des voitures électriques	6
10	Köpfli (Wohlen bei Bern, pvl)	Quid des voyages de Salines Suisses SA avec représentation bernoise ?	7
12	Schär (Schönried, PLR)	Evaluation générale des biens immobiliers dans le Gessenay	8
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)			
6	von Arx (Schliern bei Köniz, pvl)	Comment sera financé la contribution cantonale au nouveau bâtiment du Musée des Beaux-Arts de Berne ?	9
14	Roulet Romy (Malleray, PS) (porte-parole) Gasser (Bévilard, PSA)	Dans le cadre de la transition REVOS et en lien avec les logopédistes, comment se passent la communication et le transfert d'informations entre la DSSI et l'INC ?	10
24	Bauer (Wabern, PS)	Mieux protéger et soutenir les écoles !	11
28	von Arx (Schliern bei Köniz, pvl)	L'Université de Berne exclut-elle d'excellentes postulations de ses mises au concours ?	12
29	Ritter (Berthoud, pvl) (porte-parole) Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)	Conséquences de la réduction de l'offre de formation professionnelle à Berthoud	13
Direction des travaux publics et des transports (DTT)			
2	Müller (Innerberg, PS)	Application des cinq études de planification de la Confédération régionale de Berne – Mittelland pour le trafic cycliste	14
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)			
8	Knutti (Weissenburg, UDC)	Notifications SMS par GELAN lorsque des grands prédateurs sont repérés	15

31	Feuz (Berne, UDC) (porte-parole) von Arx (Schliern bei Köniz, pvl) Schwarz (Adelboden, UDF) Gerber (Schüpfen, Le Centre) Haudenschild (Niederbipp, PLR)	Stratégie d'expansion de BKW : l'indemnisation de la CEO dépend-elle aussi du nombre de collaboratrices et collaborateurs ?	16
----	--	---	----

Chancellerie d'Etat (CHA)

(Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes DAJ)

3	Roulet Romy (Malleray, PS)	Projet « Avenir Berne romande » – Quelles informations à la CIRE ?	17
19	Riesen (La Neuveville, PSA)	Avenir Berne romande : transparence	18

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

9	Knutti (Weissenburg, UDC)	La vaccination contre le COVID-19 a-t-elle manqué sa cible ?	19
15	Köpfli (Wohlen bei Bern, pvl)	État des lieux concernant le dossier électronique du patient et l'Axsana	20
21	Heyer (Perrefitte, PLR)	Existe-t-il un plan de sortie de crise adapté ?	21
25	von Arx (Schliern bei Köniz, pvl)	Que fait le canton pour soutenir les hôpitaux dans la mise à disposition de capacités de vaccination élevées ?	22
26	Matti (Zweisimmen, Le Centre)	Campus de santé Simme Saane	23
30	Zybach (Spiez, PS)	Stratégie de la santé	24

Direction de la sécurité (DSE)

5	Jordi (Berne, PS)	« Convention d'Istanbul : analyse cantonale et mise en œuvre »	25
11	Haas (Berne, PLR)	Données statistiques relatives à l'impôt sur les véhicules à moteur pour les voitures de tourisme	26
16	von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)	Stand de tir et tranquillité	27
17	Binggeli (Bienne, PS)	Questions sur l'intervention policière du 23 octobre 2021 et sur la proximité entre la Police cantonale et les personnes coronasceptiques	28
18	Riesen (La Neuveville, PSA) (porte-parole) Binggeli (Bienne, PS) Gasser (Bévilard, PSA)	Clarifier le statut de séjour des ressortissant·e·s d'Afghanistan qui sont dans le canton de Berne	29
20	Heyer (Perrefitte, PLR)	Bar contact à Crémines ; quelle marge de manœuvre pour la commune ?	30

27	Feuz (Berne, UDC) (porte-parole) Schlup (Schüpfen, UDC) Schilt (Utzigen, UDC)	Plan de quartier : quelles seraient les conséquences de la disparition du Springgarten et de l'abandon du Centre équestre national ?	31
----	--	--	----

Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

1	Rüfenacht (Berthoud, PS) (porte-parole) Ritter (Berthoud, pvl)	Préserver les intérêts du canton face à la Confédération à Berthoud	32
4	Grupp (Bienne, Les Verts)	Affichage illégal lors des votations et des élections	33
13	Knutti (Weissenburg, UDC)	Aucune place de formation dans les bureaux régionaux du registre foncier du canton de Berne	34

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 22

Déposée le : 29.11.2021

Déposée par : Stampfli (Berne, PS)

Réponse : Bureau du Grand Conseil

Bases légales pour l'introduction au Grand Conseil de l'obligation d'être testé, guéri ou vacciné

Voilà plus d'une année et demie que nous connaissons une situation de pandémie de COVID-19. La population est fortement sollicitée et doit se plier à de grandes restrictions. Ainsi, la politique TGV (testé, guéri, vacciné) s'applique dans de nombreux lieux, mais pas au sein du Grand Conseil. Au parlement cantonal, la participation aux séances n'est encore soumise à aucune obligation. La sphère politique doit montrer l'exemple, surtout en temps de crise. Il est grand temps que le Grand Conseil introduise l'obligation d'être testé, guéri ou vacciné pour ses propres réunions.

Questions :

1. Quelles bases légales seraient nécessaires pour que le Grand Conseil soit tenu d'observer une politique TGV ?
2. Pourquoi ces bases légales n'ont-elles toujours pas été mises en œuvre, alors même que la pandémie dure depuis plus d'un an et demi ?
3. Jusqu'à quand est-il prévu de créer les bases légales nécessaires ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Bureau du Grand Conseil

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 23

Déposée le : 29.11.2021

Déposée par : Stampfli (Berne, PS)

Réponse : Bureau du Grand Conseil

Accès à l'Hôtel du gouvernement

Depuis plus d'un an et demi, nous vivons une situation de pandémie de COVID-19 marquée par les multiples restrictions imposées à l'ensemble de la population. Dans ce contexte, une politique TGV s'applique dans de nombreux lieux, mais toujours pas au sein du Grand Conseil. Cela ne serait pas possible, dit-on, car les membres du Grand Conseil, de par leur statut de membre élu, ne pourraient se voir interdire l'accès à l'Hôtel du gouvernement. La question se pose alors de savoir s'il n'est vraiment en aucun cas possible d'interdire l'accès à l'Hôtel du gouvernement à un membre du Grand Conseil. Afin de garantir la sécurité du lieu, il devrait être permis de refuser l'entrée du bâtiment aux députées et députés qui représentent un danger manifeste pour les autres personnes présentes.

Questions :

1. A quelle condition un membre du Grand Conseil peut-il se voir refuser l'accès à l'Hôtel du gouvernement ?
2. L'accès à l'Hôtel du gouvernement serait-il refusé à un membre du Grand Conseil s'il représentait un danger pour les autres députées et députés ? Par exemple, si cette personne portait une arme sur elle ?
3. Est-il possible de refuser l'accès à l'Hôtel du gouvernement à un membre du Grand Conseil dans le cas où il existerait un risque que ce dernier soit porteur du coronavirus ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Bureau du Grand Conseil

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 7

Déposée le : 28.11.2021

Déposée par : von Arx (Schliern bei Köniz, pvl)

Réponse : FIN

Déduction fiscale des investissements dans les infrastructures pour la recharge bidirectionnelle des voitures électriques

La recharge bidirectionnelle des voitures électriques permet d'utiliser la batterie des voitures électriques comme accumulateur d'énergie pour l'électricité produite soi-même, notamment au moyen d'installations photovoltaïques. La consommation personnelle des ménages peut ainsi être améliorée sans qu'il ne soit nécessaire d'acquérir une unité de stockage séparée. Cela constitue une contribution essentielle à la stabilisation du réseau, à l'utilisation efficiente de la capacité des batteries des voitures électriques et, partant, à la transition énergétique.

Aujourd'hui déjà, certaines voitures peuvent être rechargées de façon bidirectionnelle. Avec la mise en œuvre de la norme ISO correspondante (ISO 15118¹), qui devrait avoir lieu en 2022, la recharge bidirectionnelle sera en principe possible au moins pour toutes les nouvelles voitures électriques sortant d'usine.

Actuellement, une telle infrastructure de recharge nécessite un investissement financier substantiel (offre actuelle pour une installation auprès d'un prestataire suisse : env. 14 000 francs), qui se justifie économiquement par le fait qu'une unité de stockage séparée et son installation deviennent superflues.

L'article 1, alinéa 1, lettre *f* de l'ordonnance concernant la défalcation des frais d'entretien, d'exploitation et de gérance d'immeubles (OFI)² prévoit que « les investissements qui favorisent une consommation rationnelle de l'énergie ou le recours aux énergies renouvelables » peuvent être déduits des impôts.

Questions :

1. Dans quelle mesure est-il actuellement possible de déduire des impôts sur le revenu les investissements pour la recharge bidirectionnelle ?
2. Dans quelle mesure est-il actuellement possible de déduire des impôts sur le revenu les investissements pour la recharge unidirectionnelle ou les investissements dans des batteries de stockage non utilisées comme infrastructure de recharge ?
3. Si ces déductions ne sont pas possibles, le Conseil-exécutif envisage-t-il d'octroyer cette possibilité afin de mettre en œuvre l'article 1, alinéa 1, lettre *f* OFI ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des finances

¹ Cf. <https://www.iso.org/fr/standard/69113.html>

² <https://www.belex.sites.be.ch/frontend/versions/201>

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 10

Déposée le : 29.11.2021

Déposée par : Köpfli (Wohlen bei Bern, pvl)

Réponse : FIN

Quid des voyages de Salines Suisses SA avec représentation bernoise ?

J'ai appris que Salines Suisses SA invitait régulièrement les membres de son conseil d'administration (lesquels sont principalement des conseillères et conseillers d'Etat de tous les cantons) et d'autres représentantes et représentants des cantons ainsi que leurs accompagnantes et accompagnants à des voyages. Apparemment, ces voyages au généreux programme-cadre ont parfois aussi lieu à l'étranger.

Comme je ne peux moi-même pas le vérifier (et ne veux rien insinuer avec cette question), je me permets de poser les questions suivantes.

Questions :

1. Qui sont les représentantes et représentants du canton qui ont pris part aux voyages de Salines Suisses SA au cours des cinq dernières années (y compris les personnes qui les accompagnaient) ?
2. A quoi ressemblait concrètement le programme(-cadre) de ces voyages au cours des cinq dernières années ?
3. Qui a pris en charge les coûts de ces voyages ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des finances

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 12

Déposée le : 29.11.2021

Déposée par : Schär (Schönried, PLR)

Réponse : FIN

Evaluation générale des biens immobiliers dans le Gessenay

Conformément au décret adopté et à la motion du Grand Conseil, les valeurs locatives des immeubles devaient être réévaluées correctement et avec mesure. La formule utilisée pour ce faire a montré que dans le Gessenay le mandat du Grand Conseil ne peut pas être rempli en ces termes, car de nombreuses particularités régionales doivent être prises en compte. Le nombre important de recours déposés confirme la problématique.

Questions :

1. Combien de recours ou quel pourcentage de recours (après visite, inspection sur place, entretiens personnels, etc.) ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou d'une décision depuis mars 2021 ?
2. Les différences relatives aux catégories de valeurs locatives, aux emplacements des axes routiers, aux restrictions d'utilisation, etc. ont-elles été prises en compte comme c'est le cas dans d'autres communes ?
3. La réévaluation des appartements dans les fermes est-elle toujours d'actualité ? Quand l'ouverture des immeubles non encore évalués est-elle prévue ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des finances

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 6

Déposée le : 27.11.2021

Déposée par : von Arx (Schliern bei Köniz, pvl)

Réponse : INC

Comment sera financé la contribution cantonale au nouveau bâtiment du Musée des Beaux-Arts de Berne ?

En juillet, la Ville de Berne, la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne et le mécène Hansjörg Wyss ont annoncé à l'occasion d'une conférence de presse matinale qu'ils désiraient faire construire un nouveau bâtiment pour accueillir le Musée des Beaux-Arts de Berne de la Hodlerstrasse³.

Les coûts pour cette construction ont été estimés à 80 millions de francs. Selon le plan de financement du projet, il est prévu que le canton prenne à sa charge la moitié de ce montant, ce qui correspond au coût d'une rénovation du bâtiment actuel qui aura lieu tôt ou tard⁴. Si l'on en croit les médias, ces moyens n'ont pour l'heure été enregistrés dans aucun plan financier cantonal⁵.

Le nouvel édifice est un projet de construction de la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne et non pas un investissement du canton. Ainsi les 40 millions de francs versés par le canton devraient-ils représenter une contribution à fond perdu qui ne devrait pas peser sur le compte des investissements, mais impacter directement le compte de résultats. Malgré les différences sur le plan financier, il semble logique d'examiner la contribution cantonale de 40 millions de francs dans le contexte de la priorisation des investissements cantonaux dans la construction – ne serait-ce qu'en raison du fait que chaque charge portée au compte de résultats se répercute sur le solde de financement et réduit dès lors la marge de manœuvre pour investir. D'un point de vue temporel, la construction de ce nouveau bâtiment devrait également coïncider avec le pic d'investissement du canton dans la construction.

Questions :

1. Quelles décisions le Conseil-exécutif, qui n'était pas représenté lors de la conférence de presse évoquée en amont, a-t-il pris jusqu'ici dans le cadre de la priorisation des investissements dans la construction ou d'autres affaires de planification financière par rapport à la nouvelle construction pour le Musée des Beaux-Arts de Berne ?
2. Est-il exact que la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) envisage de compenser à l'interne les 40 millions de francs versés par le canton ?
3. Si oui : dans quels domaines de l'INC (hautes écoles, écoles moyennes, écoles professionnelles, école obligatoire, culture, etc.) dispose-t-on de la latitude nécessaire pour réaliser une compensation de cette envelopure ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

³ Voir <https://www.derbund.ch/maezen-wyss-will-bern-millionen-schenken-264983630758> (en allemand).

⁴ Voir <https://www.kunstmuseumbern.ch/de/service/medien/medienmitteilungen-2021/19-07-2021-medienkonferenz-zukunft-kmb-2527.html> (en allemand).

⁵ Voir <https://www.bernerzeitung.ch/fuer-die-40-millionen-vom-kanton-braucht-es-viel-ueberzeugungsarbeit-818750052411> (en allemand).

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 14

Déposée le : 29.11.2021

Déposée par : Roulet Romy (Malleray, PS) (porte-parole)
Gasser (Bévilard, PSA)

Réponse : INC

Dans le cadre de la transition REVOS et en lien avec les logopédistes, comment se passent la communication et le transfert d'informations entre la DSSI et l'INC ?

Un des principes de l'entrée en vigueur de la LEO au 1.1.2022 est le transfert de l'enveloppe financière actuellement allouée à la pratique logopédique indépendante de la DSSI à l'INC. Or, les premiers chiffres des leçons OMPP parvenus aux communes (en octobre seulement) ne correspondent pas à la réalité et ne permettent en aucun cas de couvrir les besoins. Il a fallu que les associations professionnelles des logopédistes recensent dans l'urgence le nombre de situations exactes pour que les inquiétudes des directeurs d'école soient entendues et que tous ces chiffres soient rediscutés.

Questions :

1. Comment s'assurer que les chiffres concernant les leçons OMPP qui doivent être fournis pour fin 2021 seront suffisants pour couvrir les besoins, puisque cette révision n'était pas censée être un programme d'économie ?
2. Que faire pour que les communes et les directions d'école reçoivent les chiffres exacts d'ici fin 2021 afin de pouvoir organiser ce transfert, sachant qu'il ne reste que 6 mois (engagements, infrastructures, passation des situations de la pratique indépendante vers les services publics sans interruption et avec garantie d'une reprise du suivi) ?
3. Suite aux interventions de la Députation et du CJB, un délai de 3 ans a été accordé aux communes pour régler les problèmes d'infrastructure. Dans la confusion actuelle, ne serait-il pas judicieux d'accorder un moratoire aux communes qui le désirent pour une introduction différée d'une année ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 24

Déposée le : 29.11.2021

Déposée par : Bauer (Wabern, PS)

Réponse : INC

Mieux protéger et soutenir les écoles !

Un large consensus se dégage sur la nécessité de maintenir si possible à tous les niveaux scolaires l'enseignement présentiel pendant la pandémie de coronavirus, étant donné que l'enseignement à distance a un impact négatif sur l'égalité des chances et la santé mentale des enfants et des adolescent·e·s. L'enseignement à distance ne doit donc être utilisé qu'en dernier recours. Il s'agit toutefois d'assurer une protection suffisante des enfants, des adolescent·e·s et du personnel, tant pour le bien de chacune et chacun que dans un souci d'endiguer la propagation du virus. Cette tâche est aujourd'hui déléguée aux écoles et aux écoles à journée continue, alors qu'elle relève de la responsabilité de l'ensemble de la société dans le domaine de la protection de la population. Pour que le personnel des écoles et des écoles à journée continue puisse se concentrer sur sa mission première, à savoir la mise en œuvre du mandat d'encadrement et de formation, il a besoin d'un soutien et d'un allègement appropriés dans le domaine des mesures de protection.

Questions :

1. Aujourd'hui, le surcroît de travail lié aux tests et au traçage des contacts est reporté sur les écoles et les écoles à journée continue. Le Conseil-exécutif estime-t-il qu'il est défendable sur les plans matériel et juridique de faire assumer ces tâches aux directrices et directeurs d'écoles ainsi qu'au personnel des écoles à journée continue du canton de Berne, compte tenu du fait que l'hiver ne fait que commencer et que les équipes de traçage des contacts sont déjà surchargées ?
2. Le personnel des écoles doit pouvoir se concentrer sur sa mission première, à savoir la mise en œuvre du mandat d'encadrement et de formation. Quelle possibilité le Conseil-exécutif voit-il d'impliquer davantage la protection civile pour les tests et le traçage des contacts dans les écoles pour décharger ces dernières de manière substantielle ?
3. Pour garantir des écoles ouvertes pendant la pandémie, le personnel doit bénéficier d'un accès facile à la vaccination de rappel, ainsi qu'aux deux premières doses de vaccin. Le Conseil-exécutif voit-il la possibilité d'envoyer des équipes mobiles de vaccination vers le personnel intéressé dans les écoles et les écoles à journée continue du canton de Berne et de contribuer ainsi à maintenir les écoles ouvertes ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 28

Déposée le : 29.11.2021

Déposée par : von Arx (Schliern bei Köniz, pvl)

Réponse : INC

L'Université de Berne exclut-elle d'excellentes postulations de ses mises au concours ?

En octobre 2021, l'Université de Berne a mis au concours deux postes pour doctorantes ou doctorants dans le domaine « Networking in Immersive Communications ».

Parmi les exigences pour ces deux postes figurait notamment la phrase suivante : « We only consider excellent applications from excellent universities. »

Si l'on en croit la formulation, les candidates et candidats qui sont eux-mêmes excellents ne sont pas retenus s'ils ne proviennent pas aussi d'une excellente université.

Questions :

1. Quelles universités suisses sont considérées comme excellentes dans le cadre des mises au concours de l'Université de Berne ?
2. L'Université de Berne exclut-elle effectivement, dans la mise au concours mentionnée ci-dessus et, le cas échéant, dans d'autres mises au concours, des candidates et candidats qui présentent d'excellentes qualifications, mais qui ne sortent pas d'universités jugées excellentes ?
3. Si oui, le Conseil-exécutif considère-t-il judicieux de mettre de tels obstacles aux candidates et candidats présentant d'excellentes qualifications ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 29

Déposée le : 29.11.2021

Déposée par : Ritter (Berthoud, pvl) (porte-parole)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)

Réponse : INC

Conséquences de la réduction de l'offre de formation professionnelle à Berthoud

En lançant le projet « Ecoles professionnelles 2020 », le Conseil-exécutif veut réorganiser la partie scolaire de la formation professionnelle dans le canton de Berne. Il prévoit que les employées et employés de commerce, mais aussi les employées et employés du commerce de détail soient scolarisé·e·s dans les quatre régions du canton. En vertu de ce projet, l'école professionnelle de Langenthal (Berufsfachschule Langenthal, BFSL) est appelée à devenir l'école de référence pour ces deux professions en Emmental-Haute Argovie. En d'autres termes, le centre de formation de l'Emme (Bildungszentrum Emme, BZEmme) serait la seule école à perdre le cursus du commerce de détail. Le Conseil-exécutif entend donc renoncer sciemment aux synergies dans la formation scolaire de ces deux professions. Une part importante du personnel enseignant donne des cours pour les deux profils, car les objectifs d'apprentissage sont très proches dans certaines matières.

Pour les apprenties et apprentis du Haut-Emmental en particulier, les déplacements scolaires seraient beaucoup plus longs, et le trajet vers Langenthal les obligerait à passer deux sites de formation professionnelle particulièrement bien desservis par les transports publics.

Questions :

1. De combien de kilomètres et de minutes le trajet des apprenties et des apprentis entre le lieu d'apprentissage et l'école professionnelle de Langenthal va-t-il en moyenne s'allonger ?
2. Dans quelle mesure la décision de réduire l'offre du site de formation professionnelle de Berthoud est-elle compatible avec les objectifs climatiques du canton ?
3. Quel est le montant économisé par le canton en lien avec la réduction de l'offre de formation professionnelle à Berthoud ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 2

Déposée le : 16.11.2021

Déposée par : Müller (Innerberg, PS)

Réponse : DTT

Application des cinq études de planification de la Conférence régionale de Berne – Mittelland pour le trafic cycliste

Les projets d'agglomération de Berne de la deuxième et de la troisième génération identifiaient différentes étapes de planification pour la définition des itinéraires destinés au trafic cycliste quotidien. En 2019, la Conférence régionale de Berne – Mittelland (CRBM) les avait regroupés dans cinq couloirs et avait élaboré des projets pour les tronçons en question. Ces études de planification ont fait l'objet d'une procédure de participation qui s'est achevée fin octobre. Plus de 400 prises de position ont été transmises à la Conférence régionale au sujet des cinq études de planification relatives à ces itinéraires, ce qui montre l'importance que la population accorde au sujet. De nombreuses voix s'élèvent pour demander une réalisation rapide de ces aménagements.

Le projet d'agglomération de Berne de la quatrième génération contient déjà des mesures relatives aux cinq études de planification dans les fiches de mesure MD-A.30 à MD-A.45 à l'horizon A (2024-2027).

Questions :

1. Les ressources sont-elles réparties entre les arrondissements d'ingénieur·e·s en chef·fe de manière proportionnelle au nombre d'habitant·e·s, notamment en ce qui concerne la CRBM (env. 40 % de la population cantonale) quant aux ressources en personnel de l'arrondissement II ?
2. Quelles sont les ressources nécessaires (en personnel et financières) pour que les arrondissements d'ingénieur·e·s en chef·fe II et III de l'Office des ponts et chaussées puissent lancer rapidement les avant-projets relatifs aux cinq études de planification, afin que les travaux puissent débuter pendant la période 2024-2027 ?
3. Qu'entreprend le Conseil-exécutif pour lancer les avant-projets afin que les travaux puissent commencer pendant la période 2024-2027 ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 8

Déposée le : 28.11.2021

Déposée par : Knutti (Weissenburg, UDC)

Réponse : DEEE

Notifications SMS par GELAN lorsque des grands prédateurs sont repérés

Début novembre, un loup a été aperçu en plein jour dans la commune de Böningen. Malheureusement, les notifications par SMS du canton de Berne lorsque des loups sont repérés ne sont envoyées aux personnes abonnées que dans un périmètre de 15 kilomètres. Ce rayon est bien évidemment trop restreint si l'on considère le fait que les loups peuvent parcourir une distance de jusqu'à 20 kilomètres en très peu de temps.

Questions :

1. Pourquoi les notifications SMS ne sont-elles envoyées que dans un périmètre de 15 km ?
2. Le Conseil-exécutif est-il conscient que le loup peut parcourir jusqu'à 20 km par jour et donc sortir du rayon de 15 km susmentionné ?
3. Ne serait-il pas judicieux d'envoyer un SMS à toutes les personnes abonnées lorsqu'un loup est repéré, afin que celles-ci puissent accroître leurs dispositifs de protection ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 31

Déposée le : 29.11.2021

Déposée par : Feuz (Berne, UDC) (porte-parole)
von Arx (Schliern bei Köniz, pvl)
Schwarz (Adelboden, UDF)
Gerber (Schüpfen, Le Centre)
Haudenschild (Niederbipp, PLR)

Réponse : DEEE

Stratégie d'expansion de BKW : l'indemnisation de la CEO dépend-elle aussi du nombre de collaboratrices et collaborateurs ?

Energie Wasser Berne (EWB) a échoué dans sa stratégie d'expansion à Berne. L'activité commerciale de sa filiale Bären Haustechnik a dû être suspendue après une longue stagnation, comme le montre un article de la BernerZeitung daté du 20 octobre 2021 :

<https://www.bernerzeitung.ch/nach-langem-krebsgang-gibt-ewb-das-haustechnikgeschaeft-auf-323433036832>

Les auteurs de cette question se demandent si BKW ne prend pas, elle aussi, des risques considérables et inutiles avec ses engagements. Ils veulent savoir comment faire face à ces dangers.

Les auteurs craignent que BKW ne prenne, elle aussi, inutilement, des risques considérables avec ses engagements (parfois même dans des domaines sans lien avec la branche). Ils veulent savoir comment faire face à ces dangers. Il existe aussi diverses entreprises que BKW a rachetées à des prix élevés et qui, après quelques années, ont perdu presque tout leur personnel au profit de concurrents, malgré les bons salaires et les bonus proposés pour que ces personnes restent au sein de BKW.

On sait que, lors de la fusion de Chrysler par Mercedes, l'indemnisation de l'ancien CEO de Mercedes a visiblement été fortement augmentée, puisque la société comptait bien plus de collaboratrices et de collaborateurs après la fusion.

Les signataires se demandent en outre si, à BKW, le nombre de collaboratrices et de collaborateurs constitue une raison d'augmenter l'indemnisation de la CEO, comme c'est le cas dans d'autres entreprises.

Questions :

1. BKW est-elle elle aussi exposée au risque que d'importantes pertes apparaissent à la suite de la stratégie d'expansion ? Si oui, qu'est-ce qui est entrepris pour y remédier ?
2. Le nombre de collaboratrices et collaborateurs de BKW, combiné le cas échéant à celui des entreprises affiliées, a-t-il un impact sur l'envergure des indemnisations de la CEO ? Si oui, comment ?
3. Le Conseil-exécutif estime-t-il que l'établissement d'un lien entre l'expansion de BKW et l'indemnisation de sa CEO encourage l'expansion et, partant, que des risques supplémentaires sont pris ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 3

Déposée le : 25.11.2021

Déposée par : Roulet Romy (Malleray, PS)

Réponse : CHA (DAJ)

Projet « Avenir Berne romande » – Quelles informations à la CIRE ?

En date du 7 octobre, un rapport de « consultation – phase de planification Avenir Berne romande » a été rendu à certaines instances politiques régionales du Jura bernois.

Selon l'art. 56.1 de la loi sur le Grand Conseil,

le Conseil-exécutif informe de façon régulière, rapide et complète les commissions compétentes en matière de relations extérieures des événements importants survenus dans ce domaine.

Questions :

1. Pourquoi la CIRE n'a-t-elle pas reçu ce rapport et n'a pas été informée à ce sujet ?
2. Les rapports de consultations et de projets sont-ils rendus publics et à partir de quand le seront-ils ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Chancellerie d'Etat (Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes)

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 19

Déposée le : 29.11.2021

Déposée par : Riesen (La Neuveville, PSA)

Réponse : CHA (DAJ)

Avenir Berne romande : transparence

Le Conseil-exécutif a lancé en mai 2021 le projet « Avenir Berne romande » afin de donner une dynamique nouvelle au Jura bernois et aux francophones du canton. Mario Annoni est en charge, et le projet est subdivisé en trois sous-projets. Les travaux sont déjà avancés et ont en partie déjà été communiqués à la presse.

Questions :

1. Quelles personnes sont membres du projet et des sous-projets d'« Avenir Berne romande » ?
2. Y-a-t-il un équilibre politique au sein des membres, notamment parmi ceux qui représentent une institution au sein de laquelle ces personnes ont été élues sous une couleur politique ?
3. Pourquoi le document de la consultation lancée en octobre 2021 n'est-t-il pas accessible au public ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Chancellerie d'Etat (Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes)

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 9

Déposée le : 28.11.2021

Déposée par : Knutti (Weissenburg, UDC)

Réponse : DSSI

La vaccination contre le COVID-19 a-t-elle manqué sa cible ?

De nombreuses personnes vaccinées deux fois contractent le COVID-19 et la question se pose de savoir si ces personnes sont enregistrées correctement par la Direction de la santé. En outre, beaucoup de gens souhaitent faire tester leurs anticorps afin de connaître leur taux, avant de se faire inoculer la dose de rappel.

Questions :

1. Les personnes vaccinées deux fois et testées positives sont-elles enregistrées séparément ?
2. Si oui, quel est leur pourcentage par rapport au nombre total de cas enregistrés ?
3. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance de personnes vaccinées deux fois qui ne présentent aucun anticorps ? Si oui, quel est leur pourcentage et pourquoi ces personnes doublement vaccinées n'ont-elles pas d'anticorps ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 15

Déposée le : 29.11.2021

Déposée par : Köpfli (Wohlen bei Bern, pvl)

Réponse : DSSI

État des lieux concernant le dossier électronique du patient et l'Axsana

Dans sa réponse à la motion « Axsana SA deviendra-t-elle un gouffre à millions ? Il est temps de faire la transparence et de trouver d'autres solutions », le Conseil-exécutif a fait différentes déclarations, dont les suivantes :

« Dans le contrat [en question], [Axsana SA] s'engage également à créer, courant 2021, quatre services permettant d'ouvrir des DEP et à les doter d'une solution numérique. »

« L'introduction du DEP aura donc lieu avec près d'une année de retard par rapport au calendrier initial, situation qui est aussi celle d'autres communautés de référence. »

Enfin, le Conseil-exécutif a confirmé qu'il n'y aurait pas d'autre versement outre le financement initial et le prêt de 200 000 francs accordé en raison d'un manque de liquidité, et que le remboursement convenu de la moitié du financement initial interviendrait d'ici fin 2025.

Questions :

1. Les quatre services permettant d'ouvrir des DEP dans le canton de Berne seront-ils fonctionnels d'ici fin 2021 et dotés d'une solution numérique ?
2. Le Conseil-exécutif maintient-il la déclaration selon laquelle « L'introduction du DEP aura donc lieu avec près d'une année de retard par rapport au calendrier initial, situation qui est aussi celle d'autres communautés de référence. » ?
3. Les déclarations citées ci-dessus concernant le financement sont-elles toujours d'actualité ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 21

Déposée le : 29.11.2021

Déposée par : Heyer (Perrefitte, PLR)

Réponse : DSSI

Existe-t-il un plan de sortie de crise adapté ?

Nous vivons actuellement la cinquième vague de cette pandémie. Depuis la dernière période critique, de nombreuses personnes ont fait l'effort de se faire vacciner. Les mesures sanitaires avaient également été assouplies. Désormais, de nouvelles mesures sont prises (et seront sans doute encore prises) afin de protéger en particulier les personnes qui ne sont pas vaccinées. Etant donné que la décision de se faire vacciner est un droit individuel et qu'il est absolument légitime, nous nous posons la question de savoir s'il est pris en compte dans le cadre d'un plan de sortie de crise pour les mois à venir, sachant également qu'il sera désormais de plus en plus difficile d'augmenter le taux de personnes vaccinées. Vu les données des derniers jours, les hôpitaux pourraient à nouveau être bientôt surchargés. Il est à notre sens inadmissible que les interventions « non urgentes » soient à nouveau reportées à plus tard comme cela avait été le cas l'année dernière car cela engendre des dommages collatéraux non négligeables pour la santé et le bien-être de nombreux citoyens. Il serait d'autant plus inadmissible que ces interventions soient reportées en raison d'un fort taux d'hospitalisation de personnes non vaccinées.

Questions :

1. Comment le canton de Berne va réagir si les hôpitaux situés sur son territoire deviennent dépassés par la situation ?
2. Existe-t-il à l'heure actuelle un plan de sortie de crise à l'échelon cantonal, et, si oui, peut-on nous donner des éclaircissements quant aux paramètres pris en considération ?
3. Le Conseil-exécutif a-t-il déjà réfléchi à une priorisation des patients dans le cadre d'un scénario de sortie de crise qui prendrait en compte la liberté, le droit et la responsabilité qu'ont les individus à ne pas se faire vacciner ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 25

Déposée le : 29.11.2021

Déposée par : von Arx (Schliern bei Köniz, pvl)

Réponse : DSSI

Que fait le canton pour soutenir les hôpitaux dans la mise à disposition de capacités de vaccination élevées ?

Tous les grands centres de vaccination bernois sont exploités par les hôpitaux sur mandat du canton de Berne, ce qui nécessite des ressources substantielles. En effet, l'exploitation de tels centres implique, outre les gestes médicaux, une charge administrative conséquente (gestion du personnel et du matériel, parc informatique, etc.). Les centres de vaccination sont en quelque sorte des PME qui emploient plusieurs centaines de personnes.

Etant donné que nombre des tâches susmentionnées requièrent du personnel de santé, il est non seulement possible, mais aussi souhaitable, que le canton soutienne les hôpitaux afin d'augmenter rapidement leurs capacités de vaccination en vue des doses de rappel à inoculer.

La nécessité d'accroître les capacités de vaccination en de nombreux endroits est liée entre autres au fait que le Conseil-exécutif a invité les hôpitaux, dès le début de l'été, à fermer leur centre à la fin du mois de septembre et à intégrer la vaccination dans leurs structures hospitalières existantes. Cette réorganisation est venue alourdir la charge de travail. En août, le Conseil-exécutif maintenait visiblement sa position alors que le nombre de cas était déjà en augmentation.

Il en résulte dans le canton de Berne des capacités de vaccination en deçà de ce qu'elles auraient pu être si une planification à plus long terme avait été envisagée. Par conséquent, l'inoculation des doses de rappel durera probablement longtemps, et si tous les hôpitaux avaient suivi les instructions du gouvernement quant à la réduction des capacités de vaccination, le processus durerait même encore plus longtemps.

Questions :

1. Est-il correct que le Conseil-exécutif, à la fin de l'été, comptait recevoir les doses en février 2022 seulement, alors que les autres pays avaient déjà commencé les vaccinations de rappel ?
2. Pourquoi les doses de rappel n'ont-elles pas été autorisées de manière subsidiaire pendant la semaine nationale de vaccination alors que les capacités permettaient de le faire ?
3. Selon le Conseil-exécutif, quelles sont les possibilités pour soutenir les hôpitaux dans l'exploitation des centres de vaccination afin d'accroître plus rapidement les capacités ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 26

Déposée le : 29.11.2021

Déposée par : Matti (Zweisimmen, Le Centre)

Réponse : DSSI

Campus de santé Simme Saane

Le 26 octobre 2021, la société Gesundheit Simme Saane a présenté de manière détaillée son projet – concerté avec la DSSI – destiné à assurer la couverture en soins de santé dans la région Simmental-Pays de Gessenay. Le 28 octobre, la société Spital STS AG a fait savoir qu'aucun consensus n'avait pu être trouvé sur quatre points centraux et qu'il convenait dès lors de poursuivre les négociations avec implication de la DSSI. En parallèle, on organise de nouveau des votes consultatifs dans les communes concernées, alors même que le maintien de l'hôpital de Zweisimmen a été confirmé de manière répétée par les assemblées communales, le Grand Conseil et la DSSI. La population du Simmental et du Pays de Gessenay souhaite qu'il soit enfin mis un terme à l'insécurité en matière hospitalière, et demande le même niveau de prestations (en matière de qualité, de participation aux coûts, etc.) que dans d'autres régions et dans les villes du canton.

Questions :

1. Comment le Conseil-exécutif, et le cas échéant, la DSSI évaluent-ils l'état actuel (qualité, échéance et coûts) du projet Gesundheit Simme Saane, qu'il a lancé et dont il a défini le mandat ?
2. Le Conseil-exécutif est-il disposé à retirer à Spital STS AG la direction stratégique de la couverture en soins hospitaliers dans le Simmental et le Pays de Gessenay, tout en lui confiant l'exploitation de l'hôpital, et est-il disposé à décider qui sera désormais propriétaire de l'hôpital de Zweisimmen ainsi que d'Alterswohnen STS AG ?
3. Le transfert de tâches figurant à l'article 3 de la loi sur les soins hospitaliers du canton aux communes ou à des sociétés en mains communales (avec prise en charge des frais par les communes) représente-t-il un changement de paradigme du CE appelé à être appliqué également dans d'autres régions du canton ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 30

Déposée le : 29.11.2021

Déposée par : Zybach (Spiez, PS)

Réponse : DSSI

Stratégie de la santé

La stratégie de la santé du canton de Berne 2020-2030 sert de ligne directrice aux décisions de politique sanitaire pour la période en question.

Questions :

1. A quel stade en est la mise en œuvre de la stratégie, déclarations de planification comprises ?
2. Comment les nombreuses organisations du domaine de la santé sont-elles impliquées dans les activités de planification et de mise en œuvre de la stratégie ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 5

Déposée le : 27.11.2021

Déposée par : Jordi (Berne, PS)

Réponse : DSE

« Convention d'Istanbul : analyse cantonale et mise en œuvre »

Le 17 mai 2021, la Fachstelle Gewalt Bern (Service bernois spécialisé en matière d'actes de violence) et la fondation Santé Berne ont déposé conjointement à la Direction de la sécurité une proposition de contrat de prestations pluriannuel pour développer davantage la prévention de la violence dans le canton de Berne, afin de pallier le manque crucial dans le domaine. Il y était détaillé comment la Fachstelle Gewalt Bern pourrait être intégrée dans les structures de Santé Berne et développer à long terme au niveau cantonal le conseil aux personnes enclines à la violence dans le champ de la délinquance cachée.

Le 19 mai 2021, la Direction de la sécurité a présenté un rapport à l'intention du Conseil-exécutif conformément à la motion 182-2018 « Convention d'Istanbul : analyse cantonale et mise en œuvre ». Il y est mentionné qu'en l'état actuel, le programme cantonal d'apprentissage touche surtout les personnes violentes dans le champ de la délinquance apparente (c'est-à-dire identifiées par des interventions policières ou par les autorités) et précise qu'il existe un nombre élevé de cas de personnes violentes non signalées (près de 80 % de tous les cas de violence domestique). Afin d'améliorer l'offre, la Direction de la sécurité écrit qu'il serait souhaitable d'interpeller plus fréquemment et en particulier les auteur·e·s de violence caché·e·s afin de poursuivre la protection des victimes. Elle ajoute que, comme la mission étatique se concentre en priorité sur les personnes violentes connues des autorités, il faudrait qu'une telle offre soit mise en place par un service de consultation indépendant de l'Etat.

Dans une lettre adressée à la Fachstelle Gewalt Bern et à la fondation Santé Berne en date du 15 novembre 2021, le canton écrit qu'il a évalué les perspectives dans le domaine du travail avec les auteur·e·s de violence domestique et qu'il poursuit, depuis, l'orientation stratégique de proposer son propre programme ainsi que des consultations individuelles et de ne pas externaliser ces prestations.

Question :

- Comment le Conseil-exécutif justifie-t-il ce changement de paradigme dans sa stratégie en l'espace de quelques mois ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 11

Déposée le : 29.11.2021

Déposée par : Haas (Berne, PLR)

Réponse : DSE

Données statistiques relatives à l'impôt sur les véhicules à moteur pour les voitures de tourisme

A l'heure actuelle, le montant de l'impôt sur les véhicules à moteur pour les voitures de tourisme se calcule dans le canton de Berne en fonction du poids total d'un véhicule inscrit sur son permis de circulation et du nombre de jours durant lesquels il est autorisé à circuler.

Selon le projet de révision qui sera voté le 13 février 2022, il est prévu que ce montant soit établi en tenant compte du taux d'émissions de CO₂ des véhicules.

Dans le cadre des discussions autour de cet objet, il a été expliqué entre autres que ce changement de méthode de calcul aurait des conséquences plus importantes pour les propriétaires de voiture de tourisme dans les régions rurales, car ceux-ci possèdent des véhicules plus lourds qui produisent davantage d'émissions.

A ma connaissance, l'OCRN dispose aujourd'hui notamment des données suivantes sur les véhicules de tourisme immatriculés : NPA et domicile / lieu de travail du ou de la propriétaire, poids total et taux d'émissions de CO₂. Il serait dès lors possible de répondre aux questions ci-après pour les différents arrondissements administratifs (les NPA peuvent être regroupés par arrondissements administratifs).

L'auteur de la question, eu égard au travail de l'OCRN, se limite ici à deux arrondissements administratifs (l'un plus rural et l'autre plus citadin).

Questions :

1. Quels sont le poids total et le taux d'émissions de CO₂ moyens des voitures de tourisme de l'arrondissement administratif de Frutigen et du Bas-Simmental ?
2. Quels sont le poids total et le taux d'émissions de CO₂ moyens des voitures de tourisme de l'arrondissement administratif de Berne – Mittelland ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 16

Déposée le : 29.11.2021

Déposée par : von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)

Réponse : DSE

Stand de tir et tranquillité

Le mois d'octobre n'est pas toujours synonyme de retour au calme. Certains habitants se plaignent de longs dimanches successifs où les stands de tir se transforment en véritables nuisances qui poussent les locaux à l'exode.

Questions :

1. Qui régule ou autorise les ouvertures des stands de tirs, à l'exemple de celui de Sornetan-Petit-Val ?
2. Les fréquences, les décibels, les horaires d'ouverture, surtout les week-ends et les dimanches, sont-ils contrôlés ?
3. Quelles sont les réglementations et la législation en vigueur concernant les stands de tir ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 17

Déposée le : 29.11.2021

Déposée par : Binggeli (Bienne, PS)

Réponse : DSE

Questions sur l'intervention policière du 23 octobre 2021 et sur la proximité entre la Police cantonale et les personnes coronasceptiques

Le 23 octobre s'est déroulée une manifestation rassemblant des personnes coronasceptiques, parmi lesquelles des *Freiheitstrychler*. A cette occasion ont été prises des photos montrant des policiers et des *Freiheitstrychler*, qui laissent penser que les forces de l'ordre, et notamment l'ancien porte-parole de la Police cantonale (poca), seraient solidaires de ces derniers. Sur Twitter, la poca a expliqué que les agents en question n'étaient pas conscients de ce que ces photos pouvaient suggérer.

Depuis peu, des témoignages font état de policiers et policières qui s'organisent en un mouvement coronasceptique appelé « wir für euch », qui s'engage pour un affaiblissement des mesures de lutte contre le coronavirus et contre les certificats COVID. Deux agents zurichois engagés dans cette organisation ont déjà été licenciés. Si les membres des forces de l'ordre minent la crédibilité des mesures étatiques pour lesquelles ils ont une certaine responsabilité, il sera compliqué pour la police d'imposer le respect de celles-ci.

Questions :

1. D'après la réponse de la poca, il semble que les policiers et policières ne soient pas conscients du message qu'ils et elles envoient à la population par leur manque de distance vis-à-vis des *Freiheitstrychler*. Comment expliquer cette situation ?
2. Quelles mesures la poca prend-elle pour que les policiers et policières soient formés sur cette thématique délicate ?
3. La poca sait-elle combien de ses membres appartiennent à l'organisation « wir für euch », qui critique les mesures de lutte contre le coronavirus, et des dispositions sont-elles prises si elle apprend l'appartenance d'un de ses membres à cette organisation ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 18

Déposée le : 29.11.2021

Déposée par : Riesen (La Neuveville, PSA) (porte-parole)
Binggeli (Bienne, PS)
Gasser (Bévilard, PSA)

Réponse : DSE

Clarifier le statut de séjour des ressortissant·e·s d'Afghanistan qui sont dans le canton de Berne

Depuis que la Suisse a bloqué les renvois vers l'Afghanistan, les retours sont devenus clairement impossibles. Cependant, on peut lire dans la réponse du Conseil-exécutif à la motion Riesen 2021.RRGR.282 que 35 ressortissantes et ressortissants afghans sont concernés par cette suspension dans le canton de Berne et que certains d'entre eux se trouvent en détention administrative.

L'article 83 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) dispose à l'alinéa 1 que le « *SEM décide d'admettre à titre provisoire l'étranger si l'exécution du renvoi ou de l'expulsion n'est pas possible, n'est pas licite ou ne peut être raisonnablement exigée.* » Il précise à l'alinéa 2 que « *L'exécution n'est pas possible lorsque l'étranger ne peut pas quitter la Suisse pour son Etat d'origine, son Etat de provenance ou un Etat tiers, ni être renvoyé dans un de ces Etats.* ». A l'alinéa 6, il est mentionné que « *L'admission provisoire peut être proposée par les autorités cantonales.* »

Questions :

1. Le canton a-t-il proposé l'admission provisoire à des ressortissant·e·s afghan·e·s qui sont sur son territoire ou va-t-il le faire prochainement ?
2. Combien de ressortissant·e·s afghan·e·s sont actuellement en détention administrative dans le canton de Berne ?
3. Pour quelle raison le canton emprisonne-t-il actuellement des ressortissant·e·s afghan·e·s en détention administrative alors que le renvoi n'est pas possible et que la loi prévoit une admission provisoire dans ces cas ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 20

Déposée le : 29.11.2021

Déposée par : Heyer (Perrefitte, PLR)

Réponse : DSE

Bar contact à Crémines ; quelle marge de manœuvre pour la commune ?

La commune de Crémines fait face à une demande de changement d'affectation concernant une discothèque se trouvant à l'entrée ouest du village et en zone centre. Cette demande porte sur le changement d'affectation du lieu en bar contact pour l'exercice de la prostitution. Le dossier est actuellement en cours d'examen auprès de la Préfecture du Jura bernois qui doit notamment traiter les nombreuses oppositions qui ont été déposées. En date du 23 novembre 2021, les autorités de Crémines ont rencontré un représentant de la police cantonale. Celui-ci leur a indiqué que la commune devrait souscrire un contrat de prestations à charge des citoyens pour gérer la sécurité de ce que la police considère comme un « point chaud » (environ 110.- /h par agent) si des contrôles réguliers sont souhaités. De plus, si les citoyens appellent « trop souvent » les forces de l'ordre et dépassent le quota octroyé à la commune, cela sera également facturé. Force est de constater qu'en plus de subir les nuisances sonores, la perte de valeur des biens immobiliers, et la mauvaise réputation qui collera à la commune, des frais liés à la sécurisation du lieu seront à charge des citoyens. Cela paraît à peine croyable ! La marge de manœuvre de la commune semble quasi nulle.

Questions :

1. Comment le canton de Berne, qui autorise la pratique de la prostitution sur son territoire, peut-il soutenir une petite commune dans ses tâches en matière de sécurité liée à un établissement de prostitution situé en zone centre du village, sachant qu'il n'existe pas de police communale et sans que cela ne devienne une contrainte financière pour la commune ?
2. Le plan d'aménagement local de la commune prévoit, au même titre que ceux des communes alentour également en cours de révision, de densifier la zone bâtie existante et en particulier la zone centre. Comment la commune peut-elle accomplir cette mission sachant qu'un bar contact y serait implanté et que la demande en termes de biens immobiliers va forcément chuter et que les loyers des logements à proximité devront être revus à la baisse ?
3. De quelle autonomie communale une commune bernoise dispose-t-elle dans ce genre de situation (de manière globale, mais également en termes de restrictions qui pourraient être émises par la commune pour réduire les nuisances) ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 27

Déposée le : 29.11.2021

Déposée par : Feuz (Berne, UDC) (porte-parole)
Schlup (Schüpfen, UDC)
Schilt (Utzigen, UDC)

Réponse : DSE

Plan de quartier : quelles seraient les conséquences de la disparition du Springgarten et de l'abandon du Centre équestre national ?

Le projet de construction d'envergure envisagé par la ville sur le site du Springgarten pourrait compromettre la pérennité du CEN puisque la surface utile nécessaire aux chevaux serait grandement réduite. Mentionnons également que de nombreux bâtiments, comme les écuries, sont protégés au titre des monuments historiques et que leur affectation à une autre utilisation serait dès lors compliquée.

En outre, l'abandon du CEN aurait de graves répercussions sur la section montée de la Police cantonale, tout comme sur les personnes qui pratiquent l'équitation et la voltige à cheval.

Questions :

1. Quelles seraient les conséquences de l'abandon du CEN pour la section montée de la POCA et pour le déroulement des cérémonies officielles (p. ex. mise à disposition des calèches pour les réceptions, Dragons bernois, etc.) ?
2. Quelles seraient les conséquences de l'abandon du CEN pour la pratique de l'équitation, y compris celle de la voltige, en particulier pour les jeunes gens moins mobiles qui habitent en ville et dans la région de Berne ?
3. Quelles seraient les conséquences de l'abandon du CEN pour les emplois ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 1

Déposée le : 16.09.2021

Déposée par : Rüfenacht (Berthoud, PS) (porte-parole)
Ritter (Berthoud, pvl)

Réponse : DIJ

Préserver les intérêts du canton face à la Confédération à Berthoud

Dans le plan directeur cantonal, le canton de Berne fait part de sa volonté de transformer le périmètre actuel du parc automobile de l'armée à Berthoud (chapitre A_08 du plan directeur, emplacement n° 5) en « pôle d'urbanisation prioritaire consacré au logement ». Or, armasuisse est sur le point d'investir 148 millions de francs dans l'assainissement des installations militaires sur ce périmètre, ce qui empêcherait pour des décennies la réalisation des objectifs cantonaux en question. La procédure d'approbation des plans (demande de permis de construire) est actuellement mise à l'enquête ; il est fait référence à différentes prises de position cantonales favorables.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance du projet d'armasuisse ?
2. Pourquoi les services cantonaux, qui sont tenus de se conformer au plan directeur, ne pointent-ils pas les aspects contradictoires avec le plan directeur cantonal ?
3. Quelles démarches le Conseil-exécutif entreprend-il dans l'immédiat pour faire valoir les intérêts du canton face à la Confédération ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'intérieur et de la justice

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 4

Déposée le : 26.11.2021

Déposée par : Grupp (Bienne, Les Verts)

Réponse : DIJ

Affichage illégal lors des votations et des élections

Dans le cadre des votations du 28 novembre dernier, de nombreuses affiches ont été apposées le long des routes cantonales à différents endroits où cela est en principe interdit. Ces affichages illégaux sont généralement l'œuvre de groupes d'actions qui opèrent en toute connaissance de cause.

Questions :

1. Le canton est-il disposé à lutter contre l'affichage illégal conformément à la directive ISCB n° 7/722.51/1.1 ?
2. Qui se charge de retirer ces affiches illégales dans les plus brefs délais ?
3. Le canton est-il éventuellement disposé à donner l'ordre aux communes d'éliminer sans tarder cette réclame interdite ? Les communes se demandent en effet si l'élimination relève de leur compétence.

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'intérieur et de la justice

Questions de la session d'hiver 2021

Intervention parlementaire : Question 13

Déposée le : 28.11.2021

Déposée par : Knutti (Weissenburg, UDC)

Réponse : DIJ

Aucune place de formation dans les bureaux régionaux du registre foncier du canton de Berne

La motion adoptée en novembre 2017 demandait entre autres, de maintenir et de renforcer les préfectures et les bureaux régionaux du registre foncier dans les arrondissements administratifs. Il s'agissait en particulier de ne pas réduire leur nombre et leur taille et de maintenir les postes de travail et les places d'apprentissage et de stages dans les régions rurales. Or, le bruit court que les bureaux du registre foncier ne proposent plus de places d'apprentissage et de stage.

Questions :

1. Pourquoi le bureau du registre foncier de l'Oberland et ses deux agences de Frutigen et d'Interlaken ne proposent-ils plus de places de d'apprentissage et de stage ?
2. Les autres bureaux régionaux du registre foncier ne proposent-ils plus non plus de places de d'apprentissage et de stage ?
3. Le gel des recrutements concerne-t-il aussi les places de d'apprentissage et de stage ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'intérieur et de la justice